

**RSM Ouest**

L'Arpège
213, route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France
T +33 2 51 83 30 30
F + 33 2 51 83 30 39

www.rsmfrance.fr

LE PETIT BONHEUR

67 bis rue d'Allonville
44000 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de l'association LE PETIT BONHEUR,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PETIT BONHEUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 23 mai 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Ouest



Françoise DROGOU
Associée

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 148	1 148		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	65 429	1 829	63 600	63 600
Constructions	271 528	185 116	86 413	94 965
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 526	10 730	1 797	2 275
Autres immobilisations corporelles	18 985	18 526	459	585
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	20 088		20 088	19 584
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL I	389 705	217 348	172 357	181 009
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	53 628		53 628	63 919
Autres Créances	1 344		1 344	780
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	273 433		273 433	96 158
Charges constatés d'avance (3)				
TOTAL II	328 405		328 405	160 857
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	718 110	217 348	500 762	341 865
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an				
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	20 094	20 094
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	82 901	73 234
-Report à nouveau	5 967	5 967
-Résultat de l'exercice	5 840	9 667
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	275 471	110 471
-Apports	275 471	110 471
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	1 180	1 702
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	391 454	221 136
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	55 589	64 068
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	5 959	5 280
Dettes fiscales et sociales	46 112	49 741
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	1 648	1 640
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	109 308	120 730
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	500 762	341 865
1) Dont à plus d'un an	52 527	55 589
Dont à moins d'un an	56 781	65 141
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	339 022	340 079
Montant net du chiffre d'affaires	339 022	340 079
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		2 290
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 972	15 706
Cotisations		
Autres produits		21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	341 994	358 096
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	21 128	21 779
Charges externes (3) (4)	17 301	19 447
Impôts et taxes	6 174	6 400
Salaires et traitements	207 372	214 472
Charges sociales	73 246	74 859
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 156	9 269
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	35	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	334 413	346 227
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 581	11 869
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	659	589
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	659	589
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	2 890	3 287
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 890	3 287
RESULTAT FINANCIER	-2 232	-2 698
RESULTAT COURANT	5 349	9 171

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital	522	522
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	522	522
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	522	522
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	31	26
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Total des Produits	343 175	359 207
Total des Charges	337 334	349 540
EXCEDENT OU DEFICIT	5 840	9 667
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		

Annexe



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au mois de decembre 2018, l'association la crèche le petit bonheur a reçu une subvention de 175 000€ pour son projet de relocalisation de la structure.

Désignation de l'association : CRECHE LE PETIT BONHEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 500 762 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 840 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 5 à 8 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- * Installations techniques : 2 à 8 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 148			1 148
Immobilisations incorporelles	1 148			1 148
- Terrains	65 429			65 429
- Constructions sur sol propre	188 964			188 964
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 565			82 565
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 526			12 526
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 468		2 483	18 985
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	19 584	504		20 088
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	390 536	504	2 483	388 557
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	391 684	504	2 483	389 705

Immobilisations corporelles**Composants**

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Constructions (structure)	153 759	30 ans	Linéaire
Constructions(façades)	11 864	15 ans	Linéaire
Constructions (IGT)	23 340	15 ans	Linéaire
TOTAL	188 963		

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 148			1 148
Immobilisations incorporelles	1 148			1 148
- Terrains	1 829			1 829
- Constructions sur sol propre	96 716	6 582		104 218
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	79 848	1 050		80 898
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 252	478		10 730
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 883	126	2 483	18 526
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	209 527	8 236	2 483	216 200
ACTIF IMMOBILISE	210 675	8 236	2 483	217 348

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 972 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	53 628	53 628	
Autres	1 344	1 344	
Charges constatées d'avance			
Total	54 972	54 972	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	1 344
Total	1 344

Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	20 094			20 094
Total fonds sans droit reprise	20 094			20 094
Apports avec droit de reprise	25 833		10 000	15 833
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées	84 638	175 000		259 638
Total fonds avec droit reprise	110 471	175 000	10 000	275 471
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	73 234	9 667		82 901
Report à Nouveau	5 967			5 967
Résultat de l'exercice	9 667		3 827	5 840
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	1 702		522	1 180
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	221 136	184 667	14 349	391 454

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 109 308 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	55 589	3 062	46 000	6 527
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 959	5 959		
Dettes fiscales et sociales	46 112	46 112		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 648	1 648		
Produits constatés d'avance				
Total	109 308	56 781	46 000	6 527
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 479			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn. factures non parvenues	5 278
Perso. dettes prov. CP	8 277
Perso. autres chges à pa.	2 125
Charges soc./ CP	2 979
Charges soc./primes	796
Autres charges à payer	3 212
Total	22 667

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	1
Employés		8	8	7
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		10	10	8

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à échoirs sur emprunt	7 892
Autres engagements donnés	7 892
Total	7 892

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
La Mairie de Nantes s'est portée caution solidaire dans le cadre de l'octroi du prêt de 146 000€ consenti par le Crédit Mutuel en juillet 2004. Capital restant dû au 31 decembre 2018	55 589
Avals et cautions	55 589
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	55 589

ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

Conventions pluriannuelles avec :

- La CAF de Loire Atlantique: : le 09 Mars 2017, renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service de service a été signée, elle fixe les modalités techniques des aides versées. Elle se termine en date du 31/12/2018.

-La Mairie de Nantes: Une convention a été établie à effet du 1 er janvier 2017, elle fixe les modalités de soutien de la ville de NANTES aux crèches et lieux d'accueil des jeunes enfants. Elle se termine en date du 31/12/2021.

Autres informations

Engagements retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 30 027 euros

Sur les comptes de bilan passif**1. Fonds associatifs sans droit de reprise**

Ils correspondent à des subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'Association.

<u>Libellé</u>	<u>Exercice</u>	<u>Organismes</u>	<u>Montants des investissements</u>	<u>Subventions accordées</u>
- Subvention d'investissement 1989	31 déc. 1989	C.a.f.	10 629,20	3 563,95
- Subvention d'investissement 1990	31 déc. 1990	C.a.f.	16 822,53	6 784,74
- Subvention d'investissement 1991	31 déc. 1991	C.a.f.	2 678,53	1 071,72
- Subvention d'investissement 1992	31 déc. 1992	C.a.f.	4 207,59	1 683,04
- Subvention d'investissement 1993	31 déc. 1993	C.a.f.	3 043,19	913,17
- Subvention d'investissement 1994	31 déc. 1994	C.a.f.	1 754,53	526,56
- Subvention d'investissement 1999	31 déc. 1999	C.a.f.	2 244,24	110,98
- Subvention d'investissement 2001	21 janv. 2001	C.a.f.	2 678,34	1 583,18
- Subvention d'investissement 2003	8 mars 2004	C.a.f.	434,26	173,62
- Subvention d'investissement 2005	5 déc. 2005	C.a.f.	2 537,82	1 269,00
- Subvention d'investissement 2006	31 août 2006	C.a.f.		691,21
- Subvention d'investissement 2007	31 oct. 2007	C.a.f.	1 206,00	603,00
- Subvention d'investissement 2008	31 oct. 2007	C.a.f.	<u>2 240,10</u>	<u>1 120,00</u>
			<u>50 476,33</u>	<u>20 094,17</u>

2. Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils correspondent à des subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'Association.

<u>Libellé</u>	<u>Exercice</u>	<u>Organismes</u>	<u>Montants des investissements</u>	<u>Subventions accordées</u>
- Subvention d'investissement 2004	23 mars 2004	Mairie et C.a.f.	211 904,15	60 000,00
- Subvention d'investissement 2006	8 déc. 2006	Mairie	65 023,87	22 000,00
- Subvention d'investissement 2008	6 mai 2008	C.a.f.	<u>5 274,36</u>	<u>2 638,00</u>
			<u>282 202,38</u>	<u>84 638,00</u>
- Subvention d'investissement 2018 (Nouvelle crèche en construction)	31 oct. 2018	Mairie	0	175 000,00

Au cours de l'année 2017, une convention de financement avec le Fondès a été signée pour un montant de 30 000 €. Le montant de cet apport figure au passif du bilan de la CRECHE LE PETIT BONHEUR pour un solde de 15 833 € au 31 décembre 2018. Il servira au financement d'investissements liés à l'acquisition d'une nouvelle construction.